



En Auvergne, un ménage sur sept recourt aux services à la personne

En 2011, 14,3 % des ménages auvergnats font appel aux services à la personne. Le recours augmente fortement avec l'âge et le niveau de revenu. Ainsi, les ménages âgés de 70 ans et plus représentent plus de la moitié des utilisateurs auvergnats de services à la personne. En outre, plus de 40 % des ménages percevant les plus hauts revenus sollicitent ces services.

Dans les bassins de vie urbains, à commencer par celui de Clermont-Ferrand, les populations aisées dynamisent la demande. À l'inverse, le recours est surtout porté par les populations les plus âgées dans les bassins de vie ruraux.

À partir de 2030, la demande en services à la personne augmentera fortement du fait de l'arrivée des baby-boomers aux âges où la dépendance devient fréquente.

Cyril Gicquiaux, Alain Batifoulier, Insee

Les services à la personne : des activités hétérogènes

En 2005, le plan Borloo institue une définition légale des services à la personne (SAP). Les 21 activités identifiées sous ce vocable sont très diverses. Plus d'un tiers des heures travaillées en France en 2011 correspondent à des services d'aide ou d'assistance à destination de personnes dépendantes ou malades et 10 % à des services de garde d'enfants à domicile. Le reste concerne des services dits de « confort » puisqu'ils correspondent à l'externalisation de tâches que le ménage réalisait souvent lui-même (entretien de la maison, travaux ménagers notamment). Coexistent ainsi des services auxquels le recours est quotidien ou hebdomadaire (assistance aux personnes dépendantes) et d'autres où il est plus ponctuel (jardinage, bricolage, aide informatique...).

Le plan Borloo visait principalement à augmenter les créations d'emplois dans les SAP, ainsi qu'à structurer le secteur.

Les activités de services à la personne bénéficient d'un système socio-fiscal spécifique dans le but de stimuler la demande tout en limitant le travail non déclaré : les ménages utilisateurs peuvent ainsi bénéficier de réduction ou de crédit d'impôts et d'aides directes (Allocation personnalisée d'autonomie, aides sociales aux personnes âgées ou dépendantes...). En revanche, depuis 2011, seuls les services à destination des publics dits fragiles (personnes âgées ou dépendantes, enfants de moins de trois ans) peuvent être exonérés de cotisations patronales. Enfin, il n'est plus possible depuis 2013 de déclarer au forfait les salariés employés dans les SAP.

en 2011. En effet, les ménages les plus âgés sollicitent beaucoup plus fréquemment ces services : plus de 30 % des ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus recourent aux SAP. Ils représentent ainsi plus de la moitié des ménages utilisateurs pour seulement un quart des ménages fiscaux auvergnats.

Le taux de recours augmente fortement avec l'âge (*figure 1*). Ainsi, ce sont plus de 40 % des ménages dont le référent fiscal a 80 ans ou plus qui font appel aux SAP en 2011, soit plus de 28 000 ménages.

En effet, le vieillissement s'accompagne fréquemment d'une perte d'autonomie rendant souvent nécessaire une assistance extérieure. Les services sollicités par ces ménages âgés visent donc dans leur grande majorité à pallier cette perte d'autonomie : assistance dans les actes de la vie quotidienne, notamment les travaux ménagers, portage de repas...

Les ménages appartenant aux trois plus hauts déciles de revenu repré-

En Auvergne, 87 000 ménages fiscaux déclarent recourir à des services à la personne en 2011, soit en tant que « particuliers employeurs », soit par le biais des organismes prestataires. Deux activités dominent largement : l'assistance aux personnes âgées dépendantes et les travaux ménagers.

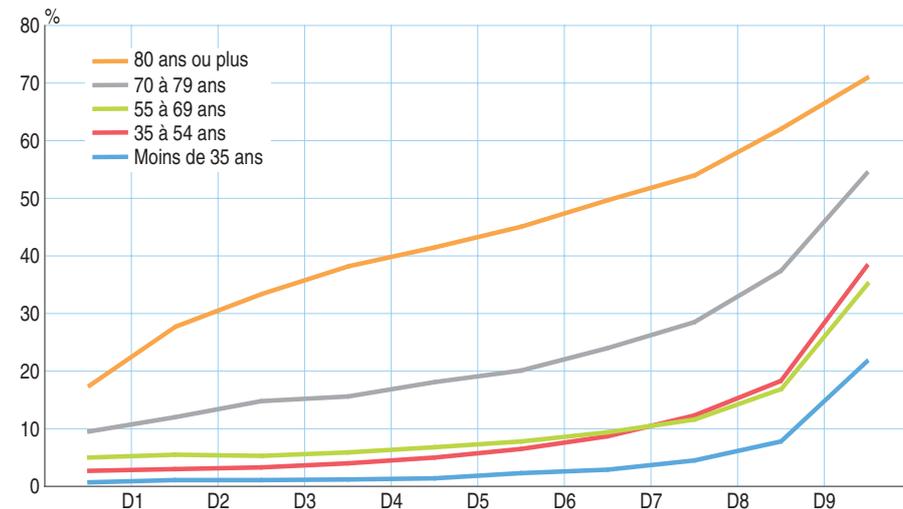
L'âge et le revenu favorisent le recours

Du fait d'une population relativement plus âgée, la part de ménages faisant appel aux services à la personne est plus élevée en Auvergne qu'en France de province : 14,3 % contre 13,5 %



1 L'âge et le niveau de vie favorisent le recours aux SAP

Taux de recours en Auvergne suivant l'âge du référent fiscal et le décile de revenu en 2011



Note : Parmi les ménages auvergnats de 70 à 79 ans et dont le revenu fiscal par unité de consommation est inférieur au 1^{er} décile de revenu par unité de consommation, 10 % recourent aux services à la personne.

Les déciles de revenus pris en référence dans cette étude sont les déciles de la France de province.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2011.

sentent près de la moitié des ménages utilisateurs de SAP pour seulement 27 % des ménages auvergnats (*méthodologie*). La propension à recourir augmente encore davantage chez les ménages les plus aisés. Ainsi, plus de 40 % des ménages appartenant au dernier décile de revenu sollicitent les SAP, ce qui représente près de 20 000 ménages utilisateurs. Ces ménages très aisés, notamment les plus jeunes, requièrent essentiellement des services de confort. Ainsi, dans le dernier décile de revenu, 22 % des ménages de moins de 35 ans et 38 % des 35-54 ans recourent aux SAP, contre respectivement 3 % et 9 % pour l'ensemble des Auvergnats des mêmes tranches d'âges. Les 35-54 ans en consomment même davantage que les 55-69 ans, du fait de la sollicitation de services de garde d'enfants à domicile.

Plus de la moitié des ménages auvergnats dont le référent fiscal a 80 ans

ou plus sont des femmes seules. Elles sont donc aussi surreprésentées chez les utilisateurs, constituant plus de 30 % des ménages faisant appel aux SAP pour seulement 21 % des ménages fiscaux.

Davantage de recours dans le Cantal et l'Allier

Les deux départements auvergnats abritant les plus fortes parts de seniors, le Cantal et l'Allier, sont aussi ceux qui recourent le plus aux services à la personne (*figure 2*). Ainsi, près de 15 % des ménages sollicitent les SAP dans ces territoires.

Toutefois, les ménages cantaliens les plus âgés recourent moins qu'en Auvergne et en France métropolitaine. Ceci peut s'expliquer par une pauvreté monétaire plus prégnante dans ce département. En effet, le Cantal est

le 4^e département métropolitain où le revenu disponible médian des 75 ans et plus est le moins élevé. De surcroît, les ménages âgés cantaliens ayant les plus hauts niveaux de vie sont également moins aisés qu'ailleurs.

À l'inverse, la meilleure aisance financière des ménages âgés dans l'Allier peut expliquer leur taux de recours plus élevé.

Si le Cantal et l'Allier usent davantage des services à la personne, les taux de recours sont dispersés à un niveau fin (*figure 3*). Cependant, on peut identifier le moteur de recours « dominant » par type de territoire. Dans certains bassins de vie ruraux, la demande en SAP est portée par une forte proportion de seniors. Ainsi, dans celui de Mauriac, la part de 80 ans et plus dépasse 10 % alors qu'elle est inférieure à 7 % au niveau auvergnat. Dans ce bassin de vie, 16,4 % des ménages recourent aux SAP.

Les plus aisés stimulent la demande dans l'urbain

À l'inverse, dans les bassins de vie plus urbains, ce sont les franges de population les plus aisées qui dynamisent la demande, de services de confort notamment. Ainsi, dans celui de Clermont-Ferrand, plus de 15 % des ménages recourent aux SAP alors que les 80 ans et plus représentent moins de 6 % de la population. Dans ce bassin, où se concentrent 24 % des ménages utilisateurs auvergnats pour seulement 22 % des ménages fiscaux, les couples avec enfants stimulent également la demande en SAP. En effet, 17,5 % des couples clermontois avec enfants font appel aux SAP en 2011 (soit plus de 7 200 ménages) contre seulement 12,3 % en Auvergne. Ils sollicitent sans doute plus fréquemment des services de garde à domicile. Pour les couples ayant trois enfants ou plus, le taux de recours

2 Le Cantal et l'Allier ont les taux de recours les plus élevés

Taux de recours et caractéristiques des seniors dans les départements auvergnats en 2011

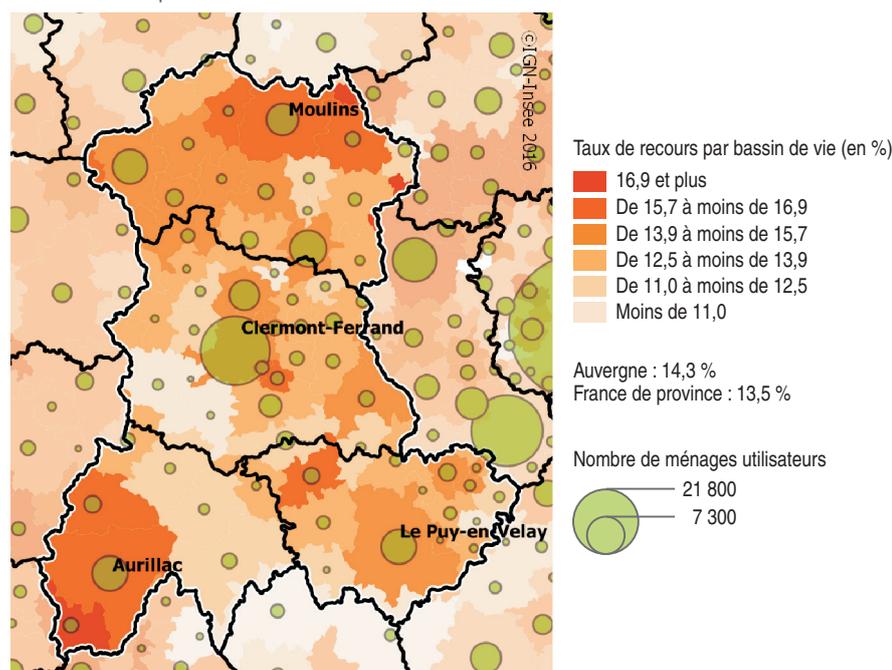
	Taux de recours en %	Taux de recours des 80 ans et plus en %	Part de 75 ans et plus en logement ordinaire (sur la population totale) en %	Taux de pauvreté des 75 ans et plus (2012) en %	7 ^e décile de revenu des 75 ans et plus (2012) en euros
Allier	14,9	43,0	11,8	10,6	22 510
Cantal	14,7	38,9	12,0	16,8	20 460
Haute-Loire	13,6	38,4	9,6	13,6	21 060
Puy-de-Dôme	14,1	40,9	8,7	10,0	24 120
Auvergne	14,3	40,9	10,0	11,7	22 680
France métropolitaine	13,5	39,4	8,2	10,2	24 090

Sauf mention contraire, les données couvrent l'année 2011.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2011.

3 Des taux de recours dispersés à un niveau fin

Taux de recours par bassin de vie en 2011



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2011.

atteint ainsi 20 %. Cette forte demande est surtout portée par les couples dont le niveau de vie est élevé. En effet, parmi les 25 % des ménages clermontois les plus aisés, plus de 40 % des couples avec enfants recourent aux SAP. Ces couples aisés utilisateurs constituent ainsi près de la moitié des couples avec enfants sollicitant les SAP dans le bassin de vie de Clermont-Ferrand.

Dans les autres grandes aires urbaines auvergnates, les populations aisées dynamisent également davantage le recours que dans les zones rurales, plus âgées. Ainsi, le bassin de vie de Moulines présente un taux de recours de 16 % alors que la part de 80 ans et plus y avoisine la moyenne régionale. Toutefois, dans ces aires urbaines, la demande favorisée par la présence d'enfants en bas âge au domicile est relativement moins marquée qu'à Clermont-Ferrand.

À un niveau fin, les déterminants du taux de recours restent cependant complexes

26 000 salariés dans les services à la personne en 2010

Durant la troisième semaine de mars 2010, 26 000 salariés occupaient un poste dans les SAP en Auvergne. Le secteur s'organise autour de deux grands types d'employeurs : les particuliers, qui salarient directement près de 20 000 personnes, et les organismes de services à la personne (OSP) qui en emploient près de 10 000. Certains salariés travaillent pour les deux catégories d'employeurs.

Au sein des organismes de services à la personne, les associations prédominent : elles emploient en 2010 près des trois quarts des salariés auvergnats des OSP. L'Association de services à domicile du Cantal ou encore l'Association d'aide à domicile des centres sociaux de l'Allier (AADCSA) comptent ainsi parmi les plus gros employeurs du secteur en Auvergne. Plus de la moitié des heures des associations sont orientées vers l'assistance aux personnes âgées.

Les établissements du secteur privé n'emploient, quant à eux, qu'un salarié sur dix, alors qu'ils représentent 30 % des OSP employeurs. Plus petits, les OSP privés se répartissent sur un éventail d'activités plus large dont une part importante de petits travaux de jardinage.

4 Des salariés plus jeunes dans les OSP

Répartition des salariés des particuliers employeurs et des OSP par tranches d'âges en Auvergne (en %)

	Particuliers employeurs	OSP
Moins de 25 ans	5,2	6,2
25 à 34 ans	8,2	14,2
35 à 44 ans	21,4	26,4
45 à 54 ans	35,1	35,6
55 à 64 ans	26,7	17,2
65 ans et plus	3,5	0,4

Champ : salariés des services à la personne au lieu de résidence, hors postes d'assistantes maternelles.
Sources : Insee, DADS 2010.

500 heures déclarées par an chez des particuliers, alors que ce faible volume horaire concerne seulement 27 % des salariés des OSP. Conséquence de ce temps très partiel, 36 % des salariés des particuliers employeurs occupent également un emploi hors SAP contre 17 % pour ceux des OSP.

Quel que soit l'employeur, les rémunérations sont relativement faibles : plus de la moitié des salariés auvergnats perçoivent moins de 1,2 fois le SMIC horaire brut en 2010. De plus, les horaires sont souvent fractionnés ou atypiques et les déplacements entre différents lieux de travail fréquents. En effet, si les salariés des organismes n'ont le plus souvent qu'un seul employeur, ils travaillent généralement au domicile de plusieurs ménages et plus d'un tiers d'entre eux sont aussi salariés directement par un ménage. De même, un tiers des salariés des particuliers employeurs sont salariés d'au moins trois ménages.

À ces fortes contraintes horaires et de déplacement s'ajoutent la pénibilité physique de certaines tâches ainsi que la charge émotionnelle notamment lorsque les interventions ont lieu auprès de personnes malades ou en fin de vie.

Les femmes sont très majoritaires parmi les salariés des SAP, qu'elles soient employées par des particuliers (91,1 % des salariés) ou par des OSP (89,6 %). En revanche, l'âge des salariés varie fortement selon le type d'employeur. Ainsi, parmi les salariés des OSP, 20 % ont moins de 35 ans et 18 % plus de 54 ans (figure 4). À l'inverse, les plus jeunes représentent seulement 13 % des salariés des particuliers et les plus âgés 30 %. En effet, les OSP, structures récentes et en forte croissance, recrutent davantage une main-d'œuvre jeune et diplômée. Les activités des SAP tendent à se professionnaliser de plus en plus, notamment celles orientées vers l'assistance aux personnes âgées. En revanche, l'emploi direct par les particuliers tend à diminuer et la main-d'œuvre vieillit. Le travail à temps plein ou quasi-plein est aussi nettement plus courant pour les salariés des organismes : un quart d'entre eux travaille plus de 1 500 heures par an, contre seulement 6 % des salariés des particuliers. Parmi ces derniers, 60 % effectuent moins de

et difficiles à identifier dans certains cas. Ainsi, si une part élevée de seniors constitue un facteur favorisant le recours, elle n'est ni nécessaire, ni suffisante. Ainsi, dans le bassin de vie de Monistrol-sur-Loire, le taux de recours est supérieur à 15 % alors que la part de 80 ans et plus est inférieure à 5 %. En revanche, seulement 11 % des ménages sollicitent les SAP dans le bassin de vie pourtant âgé de Riom-ès-Montagnes. En effet, de nombreux facteurs peuvent également influencer le recours aux services à la personne : hétérogénéité et accessibilité de l'offre en SAP, tendance au maintien à domicile des personnes dépendantes, intensité des liens familiaux favorisant la présence d'aïdants dans l'entourage, prestations offertes par les conseils départementaux, offre de services d'hébergement pour personnes âgées...

Des besoins croissants

Le vieillissement de la population auvergnate dans la prochaine décennie devrait entraîner une hausse globale du recours aux services à la personne. Ainsi, si les comportements de recours de chaque classe d'âge restent constants, le nombre

de ménages utilisateurs en Auvergne augmenterait de 10 à 15 % entre 2011 et 2025, ce qui représente entre 8 000 et 13 000 ménages supplémentaires.

Cette augmentation resterait toutefois limitée au regard de celle qui pourrait intervenir ultérieurement. En effet, les premières générations des baby-boomers n'atteindront 80 ans qu'à partir de 2025. On peut donc anticiper vers la fin des années 2020 une intensification de la croissance du nombre de personnes très âgées et donc potentiellement dépendantes. Si le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie continue d'être encouragé, cela entraînera une hausse importante du recours aux services à la personne à destination des publics fragiles. Celle-ci devrait encore s'accélérer à partir de 2030, quand les premiers baby-boomers atteindront 85 ans, âge à partir duquel les taux de dépendance potentielle s'élèvent très fortement. En revanche, l'évolution à long terme du recours aux services dits « de confort » est plus difficile à appréhender. Elle dépend de multiples facteurs : conjoncture économique, incitations fiscales, mode de vie, taux d'emploi féminin... ■

En Rhône-Alpes, un recours plus faible aux SAP et une moindre part dans l'emploi salarié

Le taux de recours aux SAP est relativement plus faible en Rhône-Alpes : 12,9 % contre 13,5 % en France de province et 14,3 % en Auvergne (*Pour en savoir plus*). Cette plus faible demande intervient dans un espace relativement plus jeune. Cependant, même parmi les personnes âgées de 80 ans et plus, le taux de recours reste moindre en Rhône-Alpes (38,1 % contre 40,9 % en Auvergne).

Par ailleurs, 31,3 % des ménages rhônalpins du dernier décile de revenu utilisent les SAP contre plus de 40 % en Auvergne. Les ménages les plus aisés sont beaucoup plus jeunes en Rhône-Alpes qu'en Auvergne, ce qui explique en partie cette différence de recours.

On compte seulement 15,9 emplois pour mille habitants en Rhône-Alpes contre près de 20 en Auvergne. Cette relative faiblesse des SAP se traduit également par une part plus faible de ces services dans l'emploi salarié : 4,1 % de l'emploi salarié contre 5,7 % en Auvergne et 5,1 % en France de province.

Certains départements rhônalpins plus ruraux et plus âgés ont des situations proches des départements auvergnats mais leurs taux de recours restent inférieurs : l'Ardèche, où le taux de recours atteint 13,4 % et la part des 75 ans et plus 11,2 % ; la Drôme avec un taux de recours de 13,9 % et une part des 75 ans et plus de 9,5 % et enfin la Loire dont le taux de recours est de 14,1 % et la part des 75 ans et plus de 10,7 %.

Méthodologie

Champ de cette étude : ménages mentionnant dans leur déclaration de revenus des dépenses pour l'emploi d'une personne à domicile dans la partie « réductions et crédits d'impôts ».

Ces ménages fiscaux sont identifiés grâce à la base **Revenus fiscaux localisés** (RFL). Ils sont constitués du regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Par convention, le référent fiscal est celui qui paye la taxe d'habitation au sein d'un ménage fiscal. Sont exclus du champ des SAP les activités exercées par les assistantes maternelles (hors du domicile des ménages), ainsi que les soins médicaux qui relèvent du champ social et médico-social.

Les déciles de revenus utilisés sont mesurés au niveau de la France de province. Les ménages auvergnats étant en moyenne moins aisés que ceux de France de province, ils sont moins nombreux en proportion parmi les déciles de revenus les plus élevés.

On sous-évalue le recours réel aux SAP puisque certains ménages utilisateurs ne déclarent pas leur recours. Les **motifs de non déclaration** sont divers :

- **le travail au noir** : l'estimation est complexe, mais la DARES (2014) suggère que près d'un quart des ménages utilisateurs ne déclareraient pas ce recours à l'administration fiscale en 2011 ;
- **les ménages les plus modestes dont le recours est intégralement financé** par les aides directes sont moins incités à déclarer ;
- **d'autres motifs divers** : méconnaissance des avantages fiscaux, oubli, complexité des démarches administratives pour certains ménages...

Insee Auvergne - Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi
BP 3184
69401 Lyon Cedex 03

Directeur de la publication
Pascal Oger
Rédaction en chef
Sandra Bouvet, Anthony Faugère

ISSN : 2493-0911
ISBN en cours

©Insee 2016
Maquette : Insee
Mise en page : SCEI

Pour en savoir plus

- Martin M., Simon A., « *Services à la personne : un secteur en mal de développement face à des conditions d'emploi fragiles* », Insee Analyses Rhône-Alpes n°40, septembre 2015 ;
- Gras D., Vallès V., « *Les personnes âgées potentiellement dépendantes de plus en plus nombreuses en Auvergne d'ici 2022* », Insee Analyses Auvergne n°15, novembre 2015 ;
- Benoteau I., Goin A., « *Les services à la personne, Qui y recourt ? Et à quel coût ?* », Dares Analyses n°63, août 2014 ;
- « *Le développement des services à la personne et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie* », Cour des Comptes, juillet 2014.

